

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/04/2014

Réception par le Prefet : 15/04/2014

Publication : 17/04/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-4-9-3

Séance du vendredi 11 avril 2014

LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT

□

SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF

□

L'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS ET AUX TITULAIRES DU BAFA/BAFD

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2 -9-1 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide l'attribution des subventions départementales suivantes :
 - au titre de l'aide aux clubs pour un montant global de 434 835 € dont les bénéficiaires sont répertoriés sur la liste en annexe,
 - en faveur des titulaires du BAFA-BAFD figurant sur la liste en annexe et représentant au total 2 000 €.

- Précise que ces dépenses, correspondant à un total de **436 835 €**, seront imputées comme suit au Budget départemental 2014 :
 - 434 835 € au programme E732, ligne 65-32-6574-25574-102
 - 2 000 € au programme E632, ligne 65-30-6513-2556-102.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions